

12 février 1878

Senat.

C. 36. 10.

Archives
Commission du Senat

relative à l'Etat de Siege

Commission relative à la loi sur l'Etat de siège

Archives
du Sénat

Séance du 12 février 1878 (1^{ère} Séance)
Constitution de la Commission
Sont nommés : M^r Espinasse président par 3 voix sur 4 votants
: M^r Delsol secrétaire
Il est procédé à un tour de parole sur la opinion qui
ont été exprimés dans le bureau.

1^{er} Bureau - M^r Lahan dit qu'à son avis il y a des modifications
à introduire dans la législation sur l'Etat de siège
mais il n'admet pas dans son entier le projet -
Il trouve qu'il est restreint à l'exercice du droit de
pouvoir exécutif.

2^e Bureau - M^r Bésières dit que la loi actuelle est acceptable
et a fait adhésion - Il écarte toute idée de
méfiance à l'égard du gouvernement

3^e Bureau - M^r Leroyer a développé les mêmes idées que
M^r Bésières

4^e Bureau - M^r Espinasse est d'avis qu'il y a lieu de
modifier le projet, en étendant les droits de ce
gouvernement pour le cas de dissolution

5^e Bureau - M^r Beranger - absent

6^e Bureau - M^r Arago a adopté en entier le projet -

7^e Bureau - M^r Hubert Delisle pense que la procla-
-mation de l'état de siège doit pouvoir précéder
le fait même de l'insurrection à moins d'urgence -
Il récrit donc le projet avec confiance injuste à l'égard
du souverain, pour le cas de dissolution - Il
critique aussi le projet au point de vue consti-
-tutionnel - par l'abréviation des délais de convocation
dans le cas de l'art. 3 -

8^e Bureau - M^r Delsol - énonçait qu'il y a lieu de
modifier la loi de 1849 - Il trouve que le
projet restreint trop les droits du souverain.

9^e Bureau - M^r Adnet a dit que la loi de 1849 existait
toujours, mais qu'il fallait modifier le projet
tel qu'il a été présenté -

Le Président

Le Secrétaire

E. Girard

J. J. Delsol

Séance du 16 février 1898. (2^e)